



Préfet de l'Essonne
Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 17 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre les rodéos urbains en Essonne

Le 3 août 2018 est entrée en vigueur la loi réprimant plus sévèrement les rodéos urbains qui exaspèrent les citoyens et entraînent des risques graves pour les passants et la circulation routière. Des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende pourront désormais être prononcées si ce délit est commis par un conducteur sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants et qui n'est pas titulaire du permis de conduire. Les policiers et les gendarmes pourront désormais décider d'une immobilisation administrative immédiate du véhicule ayant servi à commettre l'infraction ; sauf décision motivée du juge, la confiscation de l'engin sera obligatoire.

Entre mai et juillet 2018, les services de police et de gendarmerie ont procédé à 24 interventions qui ont conduit au placement en fourrière de 6 engins motorisés, à 3 constatations de défauts de permis de conduire et 2 immobilisations, à 21 verbalisations relatives à des conducteurs de deux-roues et une vitesse excessive faisant l'objet d'une ordonnance pénale.

À titre d'exemple, depuis plusieurs mois à Vigneux-sur-Seine, les policiers sont mobilisés pour lutter contre le phénomène de rodéos urbains sur le quartier de la Croix blanche. Ils multiplient les actions spécifiques, de jour comme de nuit pour appréhender les conducteurs en infraction.

Depuis le début du mois d'août, le commissariat de Draveil n'a enregistré aucun nouveau rodéo motorisé dans ce quartier. La mobilisation des forces de l'ordre sur le secteur est néanmoins maintenue.

Le préfet de l'Essonne et le procureur de la République ont défini ensemble une stratégie d'action permettant de prévenir ces comportements dangereux et à les réprimer si nécessaire.

De nouvelles opérations de ce type continueront donc d'être programmées sur l'ensemble du département pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous les Essonnais.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91

